Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Rapports concernant l'année 2011-2012

Télé-université

septembre 2012

Direction générale
TÉLUQ
Université du Québec
455, rue du Parvis, Québec (Québec) G1K 9H6, CANADA
Téléphone : 418 657-2747, poste 5201 Télécopie : 418 657-2092
teluq.ca

Le 21 septembre 2012

Monsieur Fernand Archambault
Sous-ministre adjoint au financement et
dirigeant Réseau de l'information
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-ministre adjoint,

Aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* et en suivi à votre lettre du 26 juillet dernier, veuillez trouver ci-joints les rapports de la Télé-université.

Le rapport financier 2011-2012 (SIFUQ) n'est pas encore disponible.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-ministre adjoint, mes meilleures salutations.

Le directeur général,

Raymond Duchesne

p.j.

Rapport financier 2011-2012 SIFUQ

Télé-université

→ non disponible au moment de transmettre les rapports visés par la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Le MELS n'a pas rendu disponible, le fichier générant les pages 1 à 4 et les annexes 1 à 4 du rapport financier 2011-2012, telles que définies dans le Système d'informations financières des universités du Québec ou SIFUQ.

Ministère
de l'Éducation,
du Loisir et du Sport
Québec

Direction générale du financement et de l'équipement

NOM DE L'UNIVERSITÉ : TÉLÉ-UNIVERSITÉ **NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 978011**

ÉTAT DE TRAITEMENT
2011-2012

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : _____

ADMINISTRATEUR : _____

Direction des systèmes et du contrôle
Juin 2007

État du traitement

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2011-2012

Personnel de direction supérieure	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en $)					
Nom et fonction	**Salaire de Base**	**Autres éléments**	**Droits d'indemnité de départ exercés [1]**	**Fondations ou personnes morales**	**Tc Nombre de mois**	**TC % du temps**
Duchesne Raymond, Directeur général (note 1)	166 047 $	2 454 $			12,0	100,00%
Le Gallais Pierre, Secrétaire général (note 2)	149 442 $	9 896 $			8,9	74,00%
Mathier Louis, Directeur dév.technologique & serv.académiques	141 139 $	509 $			2,3	19,00%
Noël Martin, Directeur enseignement et recherche	136 350 $	2 680 $			12,0	100,00%
Préseault Paul, Directeur des affaires adm. par intérim	149 442 $	0 $			12,0	100,00%

NOTES :

Les salaires en poste couvrent la période de 12 mois de l'année financière 2011-2012, soit du 1er mai 2011 au 30 avril 2012.

Membres de la direction détenant un droit d'indemnité de départ non exercé pendant l'année financière 2011-2012 équivalant à une année de traitement après 4 ans de service. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul:

1) Indemnité de départ non exercée de 166 047 $.
2) Indemnité de départ non exercée de 149 442 $. Les autres éléments incluent une prime versée de 8 308 $ au titre de "Dir.dév. Technologique et serv.acad." par intérim.
3) Gilbert Paquette n'est plus membre du personnel de la direction supérieure. Toutefois il bénéficie d'une indemnité de départ non exercée de 149 440 $.

Autre information:
Les autres éléments sont composés de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable.

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2011-2012 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

État du traitement

Établissement: TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière: 2011-2012

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en $)		
Catégorie de personnel	**Effectif total(**) de la catégorie**	**Étendue du traitement**	**Salaire de base**	**Autres éléments de traitement**
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)		Le plus élevé	141 139 $	2 423 $
		Moyenne	120 111 $	1 689 $
		Le moins élevé	90 900 $	124 $
Personnel de direction des services		Le plus élevé	122 730 $	2 580 $
		Moyenne	107 052 $	2 077 $
		Le moins élevé	86 349 $	254 $
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

Autre information:
Les autres éléments de traitement sont composés de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable.
(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.
(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement: TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière: 2011-2012

VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en $)	
Nom et prénom	**Fonction**	**Nombre de mois dans la fonction**	**Valeur pécuniaire**
Duchesne Raymond,	Directeur général	12,00	10 910 $
Le Gallais Pierre,	Secrétaire général (note 1)	8,90	6 610 $
Mathier Louis,	Directeur dév.technologique & serv.académiques (note 2)	2,30	774 $
Noël Martin,	Directeur enseignement et recherche	12,00	12 102 $
Préseault Paul,	Directeur des affaires adm. par intérim	12,00	7 763 $

Notes:

1) Monsieur Le Gallais était en assurance-salaire du 17 novembre 2011 au 19 février 2012.
2) Monsieur Louis Mathier est entré en fonction pour ce poste le 21 février 2012.

Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	7,77	6 537 $
	Moyenne	7,77	3 534 $
	Le moins élevé	7,77	0 $
Personnel de direction des services	Le plus élevé	8,73	8 219 $
	Moyenne	8,73	3 914 $
	Le moins élevé	8,73	309 $
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé		
	Moyenne		
	Le moins élevé		

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.
(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

ANNEXE 6-A "PROTOCOLE DES CADRES SUPÉRIEURS"
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 : "RESSOURCES HUMAINES"

Annexe 6-A

Protocole des cadres supérieurs

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.I, 27 avril 1985, pp. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1er novembre 1989), G.O.Q.I, 18 novembre 1989, p. 4849.

Annexe 6-A du règlement général 6 - ressources humaines

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements.

1. Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2. Définitions

2.1 L'expression "cadre supérieur" désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction:

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante, de directeur d'école supérieure ou d'institut de recherche ou d'une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, préalablement à la soumission à l'assemblée des gouverneurs du plan d'effectifs annuel, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1.

2.3 L'expression "établissement" désigne une université constituante, un institut de recherche, une école supérieure ou une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12 *.

2.4 L'expression "traitement" signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3. Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an. Le comité exécutif de l'Université du Québec peut cependant rendre une décision à l'effet contraire ou déterminer les modalités d'application différentes.

3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

*Ancien règlement général 12 (abrogé le 13 juillet 1991).

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de replacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et ses établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, le comité exécutif de l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur, doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés selon le cas par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou

l'inverse, le comité exécutif de l'Université du Québec a le pouvoir de statuer sur les modalités de la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront "établissement" au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas éligibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4. Avis de non-renouvellement de contrat

Le cadre supérieur dont le mandat n'est pas renouvelé a droit à un avis écrit de six (6) mois. Cette disposition ne s'applique pas au chef d'établissement qui doit, avant le deux centième (200e) jour précédant la fin de son mandat, indiquer au président de l'Université du Québec son intention de solliciter un renouvellement de son mandat et se soumettre à la procédure adoptée par résolution de l'assemblée des gouverneurs relative aux consultations en vue de la nomination des recteurs des universités constituantes et des directeurs des instituts de recherche et écoles supérieures.

5. Affichage

Tout poste de cadre supérieur qui est ouvert à l'Université du Québec ou dans un de ses établissements doit être affiché.

6. Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

7. Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8. Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

9. Congés et postes vacants

9.1 Le comité exécutif de l'Université du Québec, sur requête de l'établissement concerné et à la demande de tout cadre supérieur mentionné à l'article 2, peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

9.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à son comité exécutif, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

9.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

9.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

9.7 Aux fins du paragraphe 9.6, le président de l'Université nomme le suppléant chaque fois qu'il s'agit d'un cadre supérieur nommé par l'assemblée des gouverneurs.

9.8 Lorsqu'il s'agit de chefs d'établissements dont la nomination relève du gouvernement, la désignation d'un délégué chargé provisoirement des affaires courantes de tels postes ainsi que la rémunération afférente aux responsabilités est faite par le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.9 Le conseil d'administration des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche désigne le suppléant chaque fois que tout autre poste de cadre supérieur est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.10 Lorsqu'une vacance se produit dans un poste de cadre supérieur par suite de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre cause, il peut être procédé à la nomination d'un suppléant de la manière prévue aux paragraphes 9.6 à 9.9 pour les congés. S'il y a lieu, la procédure prévue pour le remplacement d'un cadre supérieur doit être amorcée dans les quinze (15) jours qui suivent une vacance.

10. Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11. Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1er septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau "cadre supérieur", le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration ou au comité exécutif de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

	Nom de l'établissement : Télé-université										**Date : 2012-09-17**
											Page 1 de 5
	I. Éléments d'information		**II. Observations et prévisions**								**III. Remarques**
	INDICATEURS		**Année**								
		Unité	**2004-2005**	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	
	Clientèle étudiante										
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	2771,93	2923,65	3292,72	3106,86	3382,68	3481,90	3520,65	3412,83	Source: SID, 2012/07/23
2	Effectif étudiant en nombre absolu	n	7807	8213	8860	9283	9076	9122	9372	8844	Source: SID, 2012/07/23
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	406	410	449	477	487	549	571	523	Source: SID, 2012/07/23
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6817	7133	7613	7932	7722	7741	8044	7611	Source: SID, 2012/07/23
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	584	670	798	874	867	832	757	710	Source: SID, 2012/07/23
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	7,5%	8,2%	9,0%	9,4%	9,6%	9,1%	8,1%	8,0%	Source: SID, 2012/07/23
7	Effectif étudiant étranger	n	63	99	109	108	86	104	96	102	Source: SID, 2012/07/23
8	Effectif étudiant étranger	%	0,8%	1,2%	1,2%	1,2%	0,9%	1,1%	1,0%	1,2%	Source: SID, 2012/07/23
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	22	12	14	22	24	27	9	13	Source: SID, 2012/07/23
10	Stagiaires postdoctoraux	n	2	2	0	5	6	8	9	5	Source: SID, 2012/07/23
11	Résidents en médecine	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Source: SID, 2012/07/23
	Professeurs										
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	3	3	4	3	6	8	10	3	Source : Direction de l'enseignement et de la recherche
13	Nombre de professeurs (total)	n	47	55	55	56	62	65	72	66	Source : Direction de l'enseignement et de la recherche
	a) Nombre de professeurs réguliers	n	45	48	49	51	55	58	64	62	Source : Direction de l'enseignement et de la recherche
	b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	2	7	6	5	7	7	8	4	Source : Direction de l'enseignement et de la recherche
14	Nombre de personnes tutrices à la Télé-université	n	189	197	209	216	244	239	261	256	Source : Direction des ressources humaines
15	Nombre moyen de cours par professeur	n	7,7	6,5	6,5	6,3	5,7	5,6	5,1	5,8	
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,5	1,4	1,5	Peu pertinent vu mode d'enseignement de la Téluq
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	8,6	7,5	8,2	8,5	7,9	8,4	7,9	7,9	Ratio sur le nombre total de professeurs
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	12,4	12,2	14,5	15,6	14,0	12,8	10,5	10,8	Ratio sur le nombre total de professeurs
19	Ratio EEETP / professeur	EEETP	59,0	53,2	59,9	55,5	54,6	53,6	48,9	51,7	Ratio « ligne 1 / ligne 13 » - Session automne
20	Cours donnés par les professeurs	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
21	Cours donnés par les chargés de cours	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
23	*Nombre de cours offerts*	*n*	*361*	*355*	*359*	*353*	*354*	*363*	*367*	*381*	*Source : Direction des études*

	Nom de l'établissement : Télé-université									**Date : 2012-09-17**
										Page 2 de 5
	I. Éléments d'information									**III. Remarques**
	INDICATEURS									
		Unité	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	
	Recherche								Préliminaires	
23	**Subventions d'infrastructure de la FCI**	M$	1,7	1,3	0,7	0,3	0,1	0,2	0,2	
24	**Fonds d'exploitation des infrastructures** (FEI) de la FCI	M$	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	
25	**Subventions de recherche** (excluant les revenus de la FCI)	M$	3,0	2,1	2,9	1,6	2,0	2,0	1,8	
26	**Contrats de recherche**	M$	0,5	0,1	0,0	0,4	0,2	0,1	0,1	
27	**Frais indirects de la recherche** (excluant les FEI, ligne 24)	M$	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	
28-1	Revenus moyens de recherche par professeur	$	189 824	113 422	121 568	100 161	69 904	59 319	51 074	
28-2	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	$	415 142	1 314 864	704 848	260 085	70 711	72 746	195 869	
28-3	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	$	107 919	68 952	96 806	72 474	61 729	52 803	44 574	
28-4	Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	$	164 990	66 331	38 010	174 513	199 070	95 620	70 600	
28-a	**Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche**	n	25	31	30	22	33	37	41	
28-b	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	4	1	1	1	1	2	1	
28-c	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	24	30	30	22	33	37	41	
28-d	Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	3	2	1	2	1	1	1	
29	**Part de la recherche contractuelle**									
29-1	- Pourcentage basé sur les revenus en M$	%	10%	4%	1%	16%	9%	4%	3%	
29-2	- Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	12%	6%	3%	9%	3%	3%	2%	
30	**Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)**	%	45%	56%	54%	35%	51%	51%	62%	
Note	*ATTENTION. Ces données proviennent de la base de données IFR couvrant la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009. Ces données sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification à ce jour.*									

	Nom de l'établissement : Télé-université															**Date : 2012-09-17**
																Page 3 de 5
	I. Éléments d'information		**II. Observations et prévisions**													**III. Remarques**
	INDICATEURS		**Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne**													
		Unité	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	
	Réussite des études de baccalauréat															
31	Persévérance après 1 an	%	36,7	46,2	55,0	45,7	58,6	41,0	42,4	51,0	35,4	32,9	49,4	47,6	50,0	Source données clientèle étudiante: SID, UQ; Les études au certificat seraient plus significatives pour Télé-université (voir page 3b)
32	Diplomation après 6 ans	%	6,7	30,8	30,0	25,7	27,6	24,6								
	Diplomation par secteur au baccalauréat															
33	Santé (total)	%														
	a) Temps plein	%														
	b) Temps partiel	%														
34	Sciences pures et appliquées (total)	%					25,0	5,0	15,4	13,6						
	a) Temps plein	%					66,7	0,0	0,0	33,3						
	b) Temps partiel	%					11,1	5,6	18,2	6,3						
35	Sciences sociales (total)	%	13,2	17,1	15,3	9,6	14,0	15,2	8,9	16,2						
	a) Temps plein	%	10,0	31,6	33,3	30,4	25,0	30,0	13,9	29,0						
	b) Temps partiel	%	14,3	12,3	10,3	4,3	11,0	9,5	7,6	13,2						
36	Sciences de l'administration (total) (e)	%								5,9						
	a) Temps plein	%								0,0						
	b) Temps partiel	%								6,3						
37	Droit (total)	%														
	a) Temps plein	%														
	b) Temps partiel	%														
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	4,0	20,8	12,5	7,9	20,6	15,3	25,9	22,4						
	a) Temps plein	%	0,0	28,6	23,1	16,7	26,1	15,8	42,9	30,8						
	b) Temps partiel	%	6,7	17,6	5,3	5,9	17,5	15,1	15,2	20,4						
39	Ensemble des secteurs (total)	%	10,9	18,0	14,7	9,0	16,4	14,3	13,2	16,8						
	a) Temps plein	%	6,7	30,8	30,0	25,7	27,6	24,6	23,7	29,4						
	b) Temps partiel	%	12,7	13,5	9,5	4,9	12,6	10,8	9,7	14,0						
	Réussite des études de 2e et de 3e cycles															
40	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%			9,1	20,0	0,0	5,9	0,0	27,3	13,3	18,2				
41	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%			18,2	26,7	0,0	17,6	18,2	31,8						
42	Diplomation au doctorat après 8 ans	%			0,0											

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.

(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre.
La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de certificat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2011

	Nom de l'établissement : Télé-université															**Date : 2012-09-17**
																Page 3 de 5
	I. Éléments d'information		**II. Observations et prévisions (a)**													**III. Remarques**
	INDICATEURS (b)		**Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne**													
		Unité	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	
	Réussite des études de certificat (c)															Les inscriptions aux certificats sont plus
31	Persévérance après 1 an (d)	%	38,9	28,5	45,7	38,5	43,9	38,8	35,6	41,9	38,1	37,5	40,0	39,5	39,4	significatives pour la Télé-université.
32	Diplomation après 6 ans	%	29,8	25,2	45,7	38,5	43,2	39,6	35,6	43,4						
	Diplomation par secteur au certificat															Il s'agit de l'ensemble des nouveaux étudiants,
33	Santé (total)	%														qu'ils soient nouveaux dans l'établissement ou non.
	a) Temps plein	%														
	b) Temps partiel	%														
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	18,6	21,9	18,7	21,2	26,6	25,2	20,5	26,7						
	a) Temps plein	%	34,8	22,2	31,3	39,3	53,8	36,8	36,8	56,3						
	b) Temps partiel	%	16,7	21,8	17,7	17,9	24,1	23,0	18,1	22,6						
35	Sciences de l'administration (total) (e)	%	21,4	21,0	23,4	25,7	24,5	24,6	23,3	21,4						
	a) Temps plein	%	27,9	25,0	52,8	38,5	43,4	40,0	33,8	37,3						
	b) Temps partiel	%	21,0	20,9	21,8	24,9	23,1	23,5	22,4	20,1						
36	Éducation (total)	%	12,1	19,5	22,1	19,0	22,2	27,3	32,1	28,0						
	a) Temps plein	%	0,0	50,0	40,0	20,0	60,0	50,0	100,0	33,3						
	b) Temps partiel	%	12,8	17,3	21,0	18,9	16,1	24,1	26,9	26,3						
37	Droit (total)	%														
	a) Temps plein	%														
	b) Temps partiel	%														
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	19,7	16,2	18,4	26,5	21,4	27,3	28,1	34,7						
	a) Temps plein	%	42,3	11,5	40,0	41,2	33,3	43,2	40,0	43,3						
	b) Temps partiel	%	16,7	16,7	15,7	25,1	19,6	24,0	26,2	33,6						
39	Ensemble des secteurs (total)	%	20,8	21,2	22,6	25,6	25,2	25,7	24,8	25,8						
	a) Temps plein	%	29,8	25,2	45,7	38,5	43,2	39,6	35,6	43,4						
	b) Temps partiel	%	20,0	20,9	21,0	24,4	23,5	24,2	23,7	23,9						

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.

(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre.
La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de certificat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2011

	Nom de l'établissement : Télé-université										**Date : 2012-09-17**
											Page 4 de 5
	I. Éléments d'information		**II. Observations et prévisions**								**III. Remarques**
	DONNÉES FINANCIÈRES										
			Année								
		Unité	**2004-2005**	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	
	Fonds de fonctionnement										
	A. Revenus										
43	Subvention du MELS	k$	20918	22514	25472	25441	28402	33123	27963	29536	
44	Revenus provenant des étudiants (total)	k$									
	a) Droits de scolarité	k$	3868	4057	4458	4357	5131	5778	6138	6246	
	b) Forfaitaires étudiants étrangers	k$	16	8	10	2	34	23	12	46	
	c) Forfaitaires étudiants canadiens	k$	4	5	2	5	6	7	1	4	
	d) Cotisations des étudiants	k$	199	212	260	253	278	295	302	299	
	e) Autres revenus provenant des étudiants	k$	2685	2925	3474	4019	4702	5022	4950	5072	
45	Autres revenus	k$									
	a) Revenus du Fonds de dotation et revenus provenant d'une fondation universitaire	k$									
	b) Ventes externes	k$	887	1047	1241	1223	1202	1138	755	773	
	c) Autres revenus	k$	1422	1304	1639	1380	1307	1169	1077	1742	
46	Total des revenus	k$	29999	32072	36556	36680	41062	46555	41198	43718	
	B. Dépenses										
47	Salaires	k$	20963	23178	24027	25164	26693	27580	28441	31234	
48	Avantages sociaux	k$	3664	4205	4426	4720	5006	5127	5167	5569	
49	Autres dépenses	k$	5195	5895	6546	6646	6459	7821	6539	5865	
50	Total des dépenses	k$	29822	33278	34999	36530	38158	40528	40147	42668	
51	**Résultat de l'exercice**	k$	177	-1206	1557	150	2904	6027	1051	1050	
	Fonds avec restrictions										
	A. Revenus										
52	Subventions, dons et commandites provinciales	k$	281	177	761	1392	1342	1800	1234	1583	
53	Subventions, dons et commandites fédérales	k$	3038	2717	2425	1870	1213	341	579	334	
54	Autres revenus	k$	693	1423	1434	1247	0	241	223	461	
55	Total des revenus	k$	4012	4317	4620	4509	2555	2382	2036	2378	
	B. Dépenses										
56	Salaires et avantages sociaux	k$	1748	2207	2260	2350	1561	1738	1478	1481	
57	Autres dépenses	k$	1845	2382	2664	2359	994	644	558	897	
58	Total des dépenses	k$	3593	4589	4924	4709	2555	2382	2036	2378	
59	**Résultat de l'exercice**	k$	419	-242	-304	-200	0	0	0	0	

	Nom de l'établissement : Télé-université										**Date : 2012-09-17**
											Page 5 de 5
	I. Éléments d'information		**II. Observations et prévisions**								**III. Remarques**
	INDICATEURS		**Année financière**								
		Unité	**2004-2005**	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	
	Autres objets										Source : Base de données PRISME, VPER, Université du Québec, été 2011
60	Ratio des «crédits réussis / crédits inscrits»	%	58,6	61,8	58,7	38,5	56,7	60,2	61,8	56,8	
61	Taux de récurrence dans les programmes de la Télé-université	%	75,7	75,8	76,1	76,6	76,5	78,2	79,2	78,1	
62	Nombre d'étudiants inscrits par entente interuniversitaire, 3 sessions	n	5110	5221	6180	5898	6214	5800	5825	5582	
63	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base du nombre d'étudiants, base annuelle	%	24,8%	24,2%	25,7%	26,0%	25,2%	23,2%	23,1%	22,9%	
64	Nombre de EETP découlant du programme d'entente interuniversitaire, 3 sessions	EETP	600,50	617,20	742,73	707,36	735,13	686,17	683,35	653,10	
65	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base des EETP, base annuelle	%	21,7%	21,1%	22,6%	22,8%	21,7%	19,7%	19,4%	19,1%	
66	Nombre moyen de crédits par étudiant, par session (base annuelle)	n	4,03	4,07	4,10	4,09	4,10	4,18	4,18	4,18	

Nom de l'établissement : Télé-université **Date : 2012-09-17**

Annexe 1

I. Éléments d'information **II. Observations** **III. Remarques**

	INDICATEURS	Unité	Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2011									
			1er cycle			2e cycle		3e cycle		TOTAL		
			Bacca-lauréat	Certificats	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	Total
	Hommes											
70	Santé	n	0	0	19	0	29	0	0	0	48	48
71	Sciences pures et appliquées	n	30	169	29	15	31	3	0	48	229	277
72	Sciences de l'administration (a)	n	265	705	90	0	107	0	0	265	902	1 167
73	Éducation	n	20	1	15	15	6	0	0	35	22	57
74	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Arts, lettres et sciences humaines	n	51	94	45	0	0	0	0	51	139	190
76	Plurisectoriel (b)	n	17	38	674	0	37	0	3	17	752	769
77	***Ensemble des secteurs***	n	383	1 007	872	30	210	3	3	416	2 092	2 508
	Femmes											
80	Santé	n	0	0	40	0	115	0	0	0	155	155
81	Sciences pures et appliquées	n	36	117	10	5	35	1	0	42	162	204
82	Sciences de l'administration	n	663	2 246	246	0	124	0	0	663	2 616	3 279
83	Éducation	n	68	0	67	24	21	0	0	92	88	180
84	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85	Arts, lettres et sciences humaines	n	156	417	210	0	0	0	0	156	627	783
86	Plurisectoriel	n	52	93	1 451	0	136	0	3	52	1 683	1 735
87	***Ensemble des secteurs***	n	975	2 873	2 024	29	431	1	3	1005	5 331	6 336
	Total											
90	Santé	n	0	0	59	0	144	0	0	0	203	203
91	Sciences pures et appliquées	n	66	286	39	20	66	4	0	90	391	481
92	Sciences de l'administration	n	928	2 951	336	0	231	0	0	928	3 518	4 446
93	Éducation	n	88	1	82	39	27	0	0	127	110	237
94	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	Arts, lettres et sciences humaines	n	207	511	255	0	0	0	0	207	766	973
96	Plurisectoriel	n	69	131	2 125	0	173	0	6	69	2 435	2 504
97	***Ensemble des secteurs***	n	1358	3 880	2 896	59	641	4	6	1421	7 423	8 844

Effectif étudiant en nombre absolu

institutionnelle, VPER, Université du Québec,

Autres au premier cycle:
- Programmes courts
- Certificats
- Visiteurs
- Étudiants libres
- Majeures

Autres au deuxième cycle:
- Programmes courts
- DESS
- Visiteurs
- Étudiants libres

Autres au troisième cycle:
- Visiteurs

Bilan et perspectives de développement

2011-2012

Télé-université

LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ : BILAN ET PERSPECTIVES

PORTRAIT DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ EN DIX POINTS

1. L'université à distance et en ligne du Québec depuis 1972.

2. 400 cours universitaires distincts et plus de 75 programmes de certificat, baccalauréat, maîtrise, y compris des programmes courts et un doctorat conjoint avec l'UQAM.

3. Admission et inscription continues : chaque étudiant peut débuter sa formation au moment qui lui convient, tout au long de l'année.

4. 18 000 étudiantes et étudiants par année

5. 500 employés réguliers et contractuels : dont plus de 60 professeurs universitaires de carrière, 70 spécialistes de la formation à distance, 200 tuteurs et chargés d'encadrement, l'ensemble formant le personnel enseignant.

6. Un total de 36 000 inscriptions-cours annuellement (3600 EETC).

7. Un budget de 44 millions $: aucune dette et les surplus d'exercice sont directement réinvestis dans le développement des programmes et de la recherche.

8. Tout l'arsenal des moyens modernes de communication pour l'enseignement et l'encadrement des étudiants : l'imprimé, le multimédia, le web, le courriel, la webdiffusion, les réseaux sociaux, etc. Une infrastructure technologique unique au Québec.

9. Une recherche active, notamment sur le télé-enseignement (Centre LICEF). Pour la période 2005-2010, un des meilleurs ratios subventions/professeur du réseau de l'Université du Québec.

10. Un instrument de formation extraordinaire, pour le Québec et la francophonie internationale.

1. HISTORIQUE DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

La Télé-université a été instituée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en 1972, en tant que « commission » de l'université, en vertu de l'article 22 de la *Loi de l'Université du Québec*. Son mandat spécifique était le développement et la diffusion de formations universitaires à distance.

En 1992, madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, délivre à la Télé-université des lettres patentes d' « école supérieure » de l'Université du Québec. La Télé-université aura pour objet l'enseignement universitaire et la recherche, mandat qu'elle exercera par les modes d'enseignement à distance. Les lettres patentes donnent à l'institution un conseil d'administration et précisent que son siège social sera dans le district judiciaire de Québec.

En 2005, monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, délivre des lettres patentes supplémentaires à l'UQAM, engageant celle-ci à préserver et à développer le patrimoine de la Télé-université. Les lettres patentes de 1992 sont abrogées et la Télé-université devient une composante de l'UQAM, sise sur le territoire de la ville de Québec, dotée de son bureau de direction, de son propre conseil de gestion et de sa commission académique de la formation à distance. Elle dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires à la poursuite de son mandat consistant à offrir la formation à distance de l'UQAM et à favoriser le développement du télé-enseignement au sein de l'Université du Québec.

Avec la crise financière qui frappe l'UQAM en 2006 et les changements subséquents à la direction de l'université, le processus de rattachement ne progresse guère et l'intégrité même de la Télé-université est menacée. Les obstacles s'accumulent, à tel point qu'il paraît impossible, désormais, de réaliser le projet académique qui avait justifié l'alliance TÉLUQ-UQAM. En mars 2010, le conseil d'administration de l'UQAM adopte une résolution dénonçant les accords de 2004, qui avaient

ouvert la voie au rattachement, et déclarant que l'UQAM ne peut être assujettie aux contraintes nées des lettres patentes délivrées par le gouvernement en 2005. Prenant acte du désengagement de l'UQAM, le conseil de gestion de la Télé-université adopte à son tour une résolution demandant que l'établissement retrouve son autonomie à titre d'établissement constituant de l'Université du Québec.

Le 25 mai 2011, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à l'unanimité, recommande à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de donner à la Télé-université le statut d'école supérieure.

Le 22 août 2012, la Télé-université reçoit de nouvelles lettres patentes qui lui redonnent le statut d' « école supérieure » de l'Université du Québec. Elle retrouve de ce fait la marge de manœuvre qui lui permettra de poursuivre sa mission d'université innovante et différente. Depuis près de quarante ans, la « TÉLUQ » contribue à la croissance du Québec en donnant au plus grand nombre de personnes l'accès à des études supérieures.

2. LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ : UNE UNIVERSITÉ, UN ÉDITEUR ET UN DIFFUSEUR

Au premier chef, la Télé-université est une « université ». De petite taille, certes, mais dotée de son propre corps professoral et de ses propres programmes. Elle délivre des diplômes de l'Université du Québec, sous l'autorité de l'Assemblée des gouverneurs, à l'instar de tous les établissements du réseau (hormis l'UQAM, qui jouit d'un statut spécial). On retrouve à la Télé-université, à l'échelle, tous les services et toutes les instances d'une université traditionnelle : des unités d'enseignement, responsables du développement et de la gestion des programmes, une direction des études, des unités de recherche (i.e. groupes, laboratoires, centre), un registraire, une bibliothèque (à distance, cela va de soi), un service d'accueil et de renseignement aux étudiants, et tous les services administratifs habituels.

La Télé-université est également un « éditeur ». En effet, l'institution conçoit et fabrique elle-même, sous la responsabilité des professeurs, le matériel nécessaire à l'enseignement à distance. Elle est dotée d'un service d'édition qui peut produire indifféremment du matériel imprimé, des bandes audio ou audiovisuelles, du numérique, des sites Web, etc. Généralement, la Télé-université assume la conception et le développement du matériel jusqu'à la « copie zéro » : la reproduction est confiée en impartition. Au fil des ans, les équipes pédagogiques de la Télé-université, formées de spécialistes de la pédagogie à distance, de réviseures, de graphistes, d'infographistes, etc. ont acquis une expérience inégalée.

Enfin, la Télé-université est un « diffuseur » de formation à distance, à l'échelle planétaire. Tout se fait à distance avec les étudiants : l'orientation pré-admission, l'admission à un programme et l'inscription aux cours, la constitution des dossiers de chaque étudiant, le suivi de son cheminement, tout jusqu'à la diplomation. La poste et le téléphone ont longtemps été les moyens privilégiés de contact : le Web et le « en ligne », bien entendu, ont tout transformé. En cours d'études, l'étudiant peut compter sur un encadrement constant, assumé par le professeur, le tuteur ou le chargé d'encadrement. Les contacts se font de plus en plus par le Web, aussi bien entre l'étudiant et la Télé-université qu'entre les étudiants eux-mêmes. Chaque année, la Télé-université tient plus d'une douzaine de séances d'examens dans 200 villes et villages à travers le Québec : près de 16 000 examens sous surveillance sont ainsi passés par des étudiants qui n'ont jamais à se déplacer à plus de 30 kilomètres de leur domicile. À l'étranger, les séances d'examen ont lieu dans les consulats et ambassades du Canada, ou encore sur les bases où sont déployées les Forces armées canadiennes.

3. UNE FORMATION UNIVERSITAIRE QUALIFIANTE ET DIPLÔMANTE

En excluant les programmes courts, conduisant à une simple attestation d'études, la Télé-université offre 35 programmes universitaires, de premier, deuxième ou troisième cycles, couronnés par un diplôme de l'Université du Québec.

Les formations les plus populaires relèvent, dans l'ordre décroissant, des sciences de l'administration, des sciences humaines et sociales (c.-à-d. psychologie et communication, en particulier), de l'informatique et des sciences de l'environnement, des langues vivantes et de la littérature, de l'éducation. À elles seules, les différentes spécialités des sciences de l'administration attirent chaque année plus de la moitié des étudiants.

La Télé-université pratique à grande échelle la reconnaissance des acquis. La chose va de soi puisqu'une bonne partie de sa clientèle est formée d'adultes ayant déjà à leur actif des études post secondaires, souvent incomplètes, et une bonne expérience professionnelle.

4. UNE FORMATION UNIVERSITAIRE SUR MESURE POUR LES ORGANISATIONS, LES ENTREPRISES ET LES ORDRES PROFESSIONNELS

Le pouvoir dont dispose la Télé-université de développer et de diffuser à distance des formations de grande qualité présente un intérêt tout particulier pour les grandes organisations décentralisées et les ordres professionnels, dont les employés ou le « membership » sont dispersés sur tout le territoire du Québec et même au-delà.

Au cours des ans, la Télé-université a ainsi eu l'occasion de travailler avec les organismes du Mouvement Desjardins, notamment pour la formation des directeurs du crédit commercial et Développement International Desjardins, la Sûreté du Québec, la Banque nationale pour le programme universitaire de la BN, l'ordre des CGA, les Forces armées canadiennes, etc.

Elle est un des partenaires universitaires importants du baccalauréat en sécurité publique, de l'UQTR et de l'École nationale de police, qui vise à accroitre le nombre des diplômés dans les rangs des corps policiers du Québec. La formule de la distance convient tout particulièrement à la situation des policiers, qui ont rarement des horaires leur permettant de fréquenter les campus ou qui travaillent en régions éloignées.

Dans la même veine, la Télé-université est toujours à l'écoute des besoins des ordres professionnels, qui doivent assurer la formation continue de leurs membres. Par exemple, des discussions sont en cours avec le Barreau du Québec relativement à la formation obligatoire continue.

5. LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU QUÉBEC

Créée à peine deux ans après l'Open University du Royaume-Uni (OpenUK), la « grande dame » de la formation universitaire à distance, la Télé-université a toujours occupé une place bien en vue dans le cercle grandissant des universités à distance ou bimodales. Aujourd'hui, la formation universitaire à distance explose partout dans le monde, aussi bien dans les pays avancés que dans les économies émergentes. Cette prolifération des établissements n'a pas relégué dans l'ombre les institutions de la première vague, comme la Télé-université ou son homologue C*anadian*, l'Université d'Athabasca, en Alberta; bien au contraire, celles-ci continuent de fournir la référence dans le domaine.

La Télé-université est membre de l'International Council of Distance Education (ICDE) et de l'European Association of Distance Universities (EADTU). Elle est également membre de l'Université virtuelle canadienne (UVC).

Elle a travaillé avec un grand nombre d'établissements et de partenaires étrangers, dont la Universitäre Fernstudien (Suisse), le Centre national d'enseignement à distance (France), l'Université ouverte de Catalogne, l'Université de Rennes II, l'Association universitaire francophone, l'Organisation internationale de la francophonie, l'Organisation mondiale du tourisme de Genève, des universités du Sénégal, du Costa Rica, du Brésil, de l'île Maurice, etc. Depuis le séisme du 12 janvier 2010, la Télé-université a accueilli un nombre croissant d'étudiants haïtiens et

offert sa collaboration pour la reconstruction du système éducatif dans ce pays dévasté.

L'explosion des moyens de communication et de formation à distance multiplie les occasions, pour la Télé-université, d'être un ambassadeur de l'université québécoise à l'étranger et, plus spécialement, dans la francophonie.

6. LA FORMATION OUVERTE

Son statut universitaire n'a pas empêché la Télé-université de mettre ses compétences – notamment en matière de conception de formations, d'édition pédagogique et de diffusion – au service de la formation ouverte.

Elle a été associée à des campagnes en faveur du coopératisme au Québec ou de la promotion de la langue française. Elle a aussi accepté des mandats relatifs à la formation du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. L'actualité a mis en évidence sa contribution toute récente au développement et à la diffusion d'un programme de formation sur la Pandémie de grippe d'influenza, développé pour le MSSS et destiné au personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Elle œuvre également avec la CSST et la CSN à la formation en santé et sécurité au travail.

7. LA FORMATION À DISTANCE : UNE RÉPONSE AUX BESOINS NOUVEAUX DE LA SOCIÉTÉ

Les besoins de formation au Québec n'iront pas en s'amenuisant. On peut également compter que l'évolution des contraintes propres à la vie moderne va continuer de brouiller les frontières autrefois si nettes entre le temps des études et celui de la vie professionnelle. La formation des jeunes et des moins jeunes continuera d'être une nécessité, mais l'offre devra s'adapter de plus en plus à la situation des étudiants. On peut

compter aussi que la révolution des communications numériques continuera de mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants des moyens de plus en plus puissants.

Sur un horizon très rapproché, il faut favoriser la fréquentation et le succès scolaires des Québécois :

- En permettant à la Télé-université d'enrichir sa programmation propre;

- En répondant aux besoins des ordres professionnels et des grandes organisations, publiques ou privées, présentes sur tout le territoire;

- En offrant, au besoin, des programmes qui combinent l'enseignement en classe et le télé-enseignement et qui permettent aux étudiants d'accélérer ou de diversifier leur cheminement. La combinaison de moyens propres au télé-enseignement à ceux de l'enseignement en classe, l'enseignement bimodal, constitue un levier puissant pour la formation des compétences;

- En contribuant à la mise à niveau des compétences des personnes immigrantes, qui doivent se qualifier pour exercer un métier ou une profession au Québec ou satisfaire à des exigences linguistiques ;

- En attirant de nouveaux étudiants de l'étranger dans des programmes offerts à la fois à distance et en classe et qui donneront accès au diplôme de l'université québécoise;

- En desservant mieux la population des régions du Québec, par la formation universitaire et par la formation ouverte;

- En mettant à la disposition des universités régionales une programmation et des ressources éducatives aptes à les soutenir dans la réalisation de leur mission d'enseignement.

Le projet de la Télé-université, avec ses objectifs d'accessibilité, d'innovation pédagogique et de progrès social, s'inscrit dans le droit fil de la vision qui a inspiré, il y a 40 ans, la création de l'Université du Québec et de tous ses établissements, grands et petits. Elle est la continuation, avec des moyens renouvelés, d'une grande aventure sociale et éducative québécoise.

Direction générale de la Télé-université

Septembre 2012